



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin à 12 heures 30, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROUMEZY, première adjointe.

Présents : Evan BANCEL, Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Mikaël DUBICKI, Pascal FORTEZ, Jean-Marc LOTHEAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Cindy VIALETTE,

Absents :

Damien BAYLE (pouvoir à Pascal FORTEZ)
Thibaut DECULTY (pouvoir à Jean-Marc LOTHEAL)
Christelle ETIENNE (pouvoir à Cindy VIALETTE)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Damien BAYLE)
Sébastien LASSEUX
Thierry MAISONNIAL (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Cindy NICOLAS (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Véronique ODOUARD (pouvoir à Marlène POULENARD)
Valentine VIALETTE (pouvoir à Evan BANCEL)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Monsieur Pascal FORTEZ est nommé Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-039

Inscrite sous le n°2 de l'ordre du jour

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2026

- Considérant la nécessité de procéder à des intégrations de frais d'insertion de 2022, aux travaux du stade de foot qui ont depuis été réalisés

La présidente de séance informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du budget principal 2026 comme suit :

- Ouverture de crédits en section d'investissement correspondants (chapitre 041)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	BP2026	DM	BP+DM	Imputation	BP2026	DM	BP+DM
TOTAL DF		0,00		Total RF		0,00	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	BP2026	DM	BP+DM	Imputation	BP2026	DM	BP+DM
2128 (041)	0,00	253,39	253,39	2033 (041)	0,00	253,39	253,39
TOTAL DI		253,39	253,39	Total RI		253,39	253,39

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2026 comme énoncé ci-dessus

- **PREND NOTE** que les sections d'investissement sont modifiées en conséquence

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La présidente de séance, Martine ROUMEZY Le secrétaire, Pascal FORTEZ

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 05 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin à 12 heures 30, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROUMEZY, première adjointe.

Présents : Evan BANCEL, Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Mikaël DUBICKI, Pascal FORTEZ, Jean-Marc LOTHEAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Cindy VIALETTE,

Absents :

Damien BAYLE (pouvoir à Pascal FORTEZ)
Thibaut DECULTY (pouvoir à Jean-Marc LOTHEAL)
Christelle ETIENNE (pouvoir à Cindy VIALETTE)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Damien BAYLE)
Sébastien LASSEUX
Thierry MAISONNIAL (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Cindy NICOLAS (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Véronique ODOUARD (pouvoir à Marlène POULENARD)
Valentine VIALETTE (pouvoir à Evan BANCEL)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Monsieur Pascal FORTEZ est nommé Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-040

Inscrite sous le n°3 de l'ordre du jour

Objet : ANNULATION DES DELIBERATIONS 2026-014 ET 2026-015

Vu le courrier en recommandé de Madame la sous-préfète de Tournon-sur-Rhône, reçu le 11 mai 2026, portant recours gracieux pour les délibérations n°2026-014 et 2026-015

Vu l'article L.2122.18 du CGCT, les délibérations susvisées sont entachées d'illégalité

La présidente de séance propose d'annuler ces délibérations sachant qu'un arrêté de délégation de fonction et de signature a été pris pour les 3 conseillers délégués.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'annulation des délibérations 2026-014 et 2026-015

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La présidente de séance, Martine ROUMEZY

Le secrétaire, Pascal FORTEZ



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 05 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin à 12 heures 30, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROUMEZY, première adjointe.

Présents : Evan BANCEL, Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Mikaël DUBICKI, Pascal FORTEZ, Jean-Marc LOTHEAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Cindy VIALETTE,

Absents :

Damien BAYLE (pouvoir à Pascal FORTEZ)
Thibaut DECULTY (pouvoir à Jean-Marc LOTHEAL)
Christelle ETIENNE (pouvoir à Cindy VIALETTE)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Damien BAYLE)
Sébastien LASSEUX
Thierry MAISONNIAL (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Cindy NICOLAS (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Véronique ODOUARD (pouvoir à Marlène POULENARD)
Valentine VIALETTE (pouvoir à Evan BANCEL)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Monsieur Pascal FORTEZ est nommé Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-041

Inscrite sous le n°4 de l'ordre du jour

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DENEIGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

La présidente de séance rappelle au conseil municipal que le département de l'Ardèche participe à l'effort financier des Communes en matière de déneigement sur les voiries communales (hors chemins ruraux).

La présidente de séance demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter du département l'aide au déneigement des voiries communales pour l'hiver 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention dans le cadre du soutien au déneigement des voiries communales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La présidente, Martine ROUMEZY

Le secrétaire, Pascal FORTEZ



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 05 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin à 12 heures 30, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROUMEZY, première adjointe.

Présents : Evan BANCEL, Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Mikaël DUBICKI, Pascal FORTEZ, Jean-Marc LOTHEAL, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Cindy VIALETTE,

Absents :

Damien BAYLE (pouvoir à Pascal FORTEZ)
Thibaut DECULTY (pouvoir à Jean-Marc LOTHEAL)
Christelle ETIENNE (pouvoir à Cindy VIALETTE)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Damien BAYLE)
Sébastien LASSEUX
Thierry MAISONNIAL (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Cindy NICOLAS (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Véronique ODOUARD (pouvoir à Marlène POULENARD)
Valentine VIALETTE (pouvoir à Evan BANCEL)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Monsieur Pascal FORTEZ est nommé Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-042

Inscrite sous le n°4 de l'ordre du jour

**Objet : APPROBATION DES MODIFICATIONS DE LA CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE
POLYVALENTE**

La présidente de séance invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des modifications de la convention de mise à disposition temporaire de locaux municipaux (article 6).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** dans sa totalité la convention de mise à disposition temporaire de locaux municipaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention pour les locations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La présidente, Martine ROUMEZY

Le secrétaire, Pascal FORTEZ

